

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU JEUDI 28 MARS à 18H30****N°004/2024 - Approbation du compte administratif 2023****Membres en exercice : 11 - Présents : 10 - Excusés avec Pouvoir : 0 - Excusés sans Pouvoir : 1
Absents : 0 - Votants : 10**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 28 MARS, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 22 MARS 2024**, sous la vice-présidence de **Monsieur Alain ROUSSEAU, Vice - Président**.

ETAIENT PRESENTS

Mesdames, Messieurs

Habiba BENLAKRI, Dominique BERGONSO, Evelyne DOUVRE, Marie-Françoise HEGOBURU, Claude GERBEL, Frédéric MARCILLAC, Isabelle MESSINA, Jean-Philippe MINIER, Michelle REYNIER, Alain ROUSSEAU

ETAIT EXCUSE SANS POUVOIR

Monsieur Guillaume FAUVET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil d'Administration. **Madame Marie-Françoise HEGOBURU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la Vice-Présidence de Monsieur Alain ROUSSEAU, après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives 2023 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Trésorier Municipal.

Le Conseil d'Administration ouï le Vice-Président, hors la présence du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20240328-004-2024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 16/04/2024

Considérant que Monsieur Guillaume FAUVET, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du Centre Communal d'Action Sociale en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget 2023,

➤ **PROPOSE DE FIXER** comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

LIBELLES	RESULTAT DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		Opération de l'exercice		RESULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
85 - Fonctionnement		28 713,50 €	66 123,44 €	87 772,15 €		21 648,71 €
06 - Investissement		44 702,62 €	0 €	45 921,62 €		45 921,62 €
TOTAUX		73 416,12 €	66 123,44 €	133 693,77 €		67 570,33 €

➤ **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen

➤ **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes et les crédits annulés

➤ **DONNE POUVOIR AU PRESIDENT** pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Vice-Président du CCAS,
Alain ROUSSEAU



La secrétaire de séance,
Marie-Françoise HGOBURU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20240328-004-2024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 16/04/2024